
AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES

**" Préparation et suivi des marchés d'infrastructure et d'équipement
dans le cadre du Projet d'Appui au Plan National de Développement sanitaire
(PA PNDS) "**

République Démocratique du Congo

1. Référence de la publication

EuropeAid/129408/D/SER/CD

2. Procédure

Restreinte

3. Programme

10^{ème} FED

4. Financement

Décision FED/2009/021511, en cours de signature

Convention de financement PA PNDS à signer vers mai 2010

5. Pouvoir adjudicateur

L'Ordonnateur National du Fond européen de développement en République Démocratique du Congo

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Type de marché

Prix unitaires

7. Description du marché

La projet d'appui au plan national de développement sanitaire couvre les provinces suivantes : Kasai Oriental (districts sanitaires de Kabinda, Tshilenge et Mwene Ditu), Kasai Occidental (districts sanitaires de Lulua et Luiza) , Nord Kivu (districts sanitaires de Butembo et Beni), Province orientale (district sanitaire de Bunia). La prestation a pour objet notamment : *la préparation des devis sommaires et détaillés pour les travaux et les équipements des formations sanitaires sélectionnées, l'élaboration des plans et du cahier spécial de*

prescriptions pour les travaux, les spécifications techniques et les conditions de livraison pour les équipements, la préparation des dossiers d'appels d'offre, l'analyse technique des offres, la coordination générale, la surveillance et la livraisons et travaux, la réception, de l'installation, la mise en service des équipements. L'assistance technique sera composée de 2 (deux) experts longue durée (ayant une expertise dans la passation des marchés et dans les infrastructures) et sera appuyée par des missions court terme. Le budget pour les travaux et équipements est d'environ 10.000.000 euros. Le bureau d'études agira sous la responsabilité du Ministère de la Santé.

8. Nombre et intitulé des lots

Un seul lot

9. Budget maximal

Le budget maximal s'élève à 1.500.000 euro

10. Prestations additionnelles

La clause suspensive est applicable. L'adjudication du marché se fera sous réserve de la signature de la convention de financement.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

11. Eligibilité

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes physiques et morales (participant soit individuellement soit dans un groupement -consortium- de candidats) des États ACP et des États Membres de l'Union européenne ainsi que des organisations internationales telles qu'autorisées par les bases légales spécifiques applicables au programme au titre duquel le marché est financé (voir aussi point 30 ci-dessous).

12. Candidature

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 11 ci-dessus) ou groupement de ces personnes (consortium) peut soumettre sa candidature.

Un consortium peut être un groupement permanent doté d'un statut juridique ou un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire, le chef de file et tous les autres membres) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.

La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 11) entraînera l'élimination automatique de la candidature concernée (notamment, de la candidature de l'ensemble du consortium, dans le cas où cette personne ferait partie d'un consortium).

13. Nombre de candidatures

Une personne physique ou morale ne peut soumettre plus d'une candidature, quelle que soit la forme de sa participation (comme entité juridique individuelle ou comme chef de file ou membre d'un consortium présentant une candidature). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une candidature, toutes les candidatures auxquelles cette personne participe seront éliminées.

14. Interdiction des alliances entre des candidats retenus sur la liste restreinte

Toute offre reçue de la part de soumissionnaires comprenant des sociétés autres que celles mentionnées sur les formulaires de candidature ayant servi à l'établissement de la liste restreinte sera éliminée de la présente procédure restreinte. Les candidats invités à soumissionner ne peuvent ni s'associer ni établir de la sous-traitance entre eux concernant le marché en question.

15. Situations d'exclusion

Dans le formulaire de candidature, les candidats doivent soumettre une déclaration signée, incluse dans le formulaire standard de candidature, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables aux actions extérieures de la CE.

16. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance est autorisée

17. Nombre de candidats invités à soumissionner

Sur base des candidatures reçues, entre 4 et 8 candidats seront invités à remettre une offre détaillée pour ce marché. Si le nombre des candidats éligibles satisfaisant les critères de sélection est inférieur au minimum de 4, le pouvoir adjudicateur peut inviter les candidats qui satisfont aux critères à soumissionner.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

18. Date prévue d'envoi des invitations à soumissionner

30 mai 2010

19. Date prévue de commencement du marché

01 décembre 2010

20. Durée d'exécution initiale du marché et prorogation éventuelle

36 mois calendriers

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

21. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats. Dans le cas où les candidatures seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble:

- 1) Capacité économique et financière du candidat [à préciser en fonction de la rubrique 3 du formulaire de candidature]. Si le candidat est une entité publique, une information équivalente devra être soumise.

Le chiffre d'affaires annuel moyen du candidat doit être supérieur au budget annualisé maximal alloué au marché (soit le budget maximal stipulé dans l'avis de marché divisé par la durée initiale du marché en années, si supérieure à un an); **et**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice sont, globalement, excédentaires.

2) Capacité professionnelle du candidat [à préciser en fonction des rubriques 4 et 5 du formulaire de candidature]

Au moins 2 personnes faisant partie des effectifs permanents du candidat travaillent actuellement dans des domaines en rapport avec le présent marché. Le candidat devra fournir le nom, le poste occupé et le CV de ces personnes.

3) Capacité technique du candidat [à préciser en fonction des rubriques 5 et 6 du formulaire de candidature]

Le candidat a réalisé au cours des trois dernières années, pour au moins trois prestations dans les domaines visés par le marché. Le candidat fournira la liste des prestations qu'il juge pertinentes en précisant les domaines couverts par cette expertise.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question.

Si le nombre de candidatures éligibles satisfaisant à l'ensemble des critères de sélection est supérieur à huit, les atouts et faiblesses des applications de ces candidats doivent être réexaminées pour identifier les huit meilleures candidatures pour l'appel d'offres. Les seuls éléments qui seront pris en considération dans ce réexamen est le critère de capacité technique

22. Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse.

CONSTITUTION DE LA CANDIDATURE

23. Date limite de réception des candidatures

Vendredi 18 mai 2010 à 15 heures de Kinshasa.

Toute candidature reçue après la date limite sera écartée.

24. Modalités de présentation des candidatures et renseignements à fournir

Les candidatures doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de candidature standard (disponible à l'adresse Internet suivante:

http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/services/index_fr.htm) dont le modèle et les dispositions doivent être strictement respectés.

Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la candidature ne sera pas pris en considération.

25. Modalités d'envoi des candidatures

Les candidatures doivent être exclusivement transmises au pouvoir adjudicateur:

par porteur (notamment les services de messagerie express) déposant directement la candidature auprès du pouvoir adjudicateur, contre accusé de réception signé et daté, à l'adresse suivante:

Cellule d'Appui à L'Ordonnateur National du FED
Hôtel des Impôts (DGI)
Croisement des avenues des Marais et province Orientale
Gombe/Kinshasa
République démocratique du Congo
Tél 243-81.555.36.44
E-mail cofed@cofed.cd

L'intitulé du marché et le numéro de l'avis de marché (voir rubrique 1 ci-dessus) doivent figurer lisiblement sur l'enveloppe contenant la candidature et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Les candidatures soumises de toute autre façon seront écartées.

26. Modification ou retrait des offres

Les candidats peuvent modifier ou retirer leur candidature moyennant une notification écrite avant la date limite de remise des offres. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai.

La notification de modification ou de retrait doit être rédigée et présentée conformément au point 25. L'enveloppe extérieure (ainsi que l'enveloppe intérieure, si utilisée) doit porter la mention «modification» ou «retrait», selon le cas.

27. Langue opérationnelle

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français.

28. Autres renseignements

Néant

29. Date de publication de la prévision de marché correspondante

23/12/2009

30. Base juridique

Accord de partenariat ACP -CE signé à Cotonou le 23 juin 2000 tel que modifié le 25 juin 2005 et en 2008 (Annexe IV)]